

COMMUNE DE BERRWILLER

PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE BERRWILLER - Séance du 11 avril 2018

Sous la présidence de Monsieur JORDAN Fabian, Maire.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents pour la troisième séance de l'année.

Constatant que le quorum pour valablement délibérer est atteint, il ouvre la séance à 19h37.

Présents : Les Adjointes STOCKER Bernard, ARBOGAST-ZIEBELEN Eve & MUNCH-SCHMIDT Martine.

Les Conseillers : SCHMIDT André, CENTLIVRE André, MOSSER Agnès, KOEHL-UBERSCHLAG Martine, JEANNIN Nicolas, ALTMAYER Laurent, BENSCH-MUNDEL Véronique, HERR-SCHAUMBERG Anne, KRUST Thomas, SIFFERT-GIRARDEY Laetitia.

Excusé : JUNG Joël – Procuration à HERR-SCHAUMBERG Anne

Secrétaire de séance : Mme Anne HERR-SCHAUMBERG, conseillère municipale assistée de M. Gilles STEGER, secrétaire général.

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2018
2. Travaux communaux depuis le 20 février 2018 – en cours – en vue
3. Approbation du Compte Administratif 2017 de la Comptabilité Générale M14
4. Approbation du Compte de Gestion 2017 de la Comptabilité Générale M14
5. Affectation des résultats de clôture 2017
6. Budget Primitif 2018 de la Comptabilité Générale M14 :
 - Vote des taux d'imposition des contributions directes pour l'exercice 2018
 - Vote du Budget Primitif 2018
 - Travaux d'Investissement en Régie Communale exercice 2018
7. Fixation du loyer du Dorfhisla pour l'association Espace de Vie Sociale Dorfhisla
8. Travaux d'enfouissement de la ligne Haute Tension Aérienne (HTA) de la rue des Artisans
9. Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non-permanent, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
10. Affaires foncières : acquisition et cession de terrains
11. Renouvellement de l'adhésion de la commune à la demande de certification P.E.F.C.
12. Réalisation d'une étude relative à une alimentation de secours du réseau d'eau potable
13. Divers

Point n° 1 de l'ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du 19 février 2018 :

Le procès-verbal a été transmis à chaque conseiller municipal. Un bref rappel des points a été fait par le secrétaire général. Aucune observation n'étant formulée, celui-ci est approuvé à l'unanimité et signé.

Point n° 2 de l'ordre du jour :

Travaux communaux depuis le 20 février 2018 – en cours – en vue :

Rapporteur l'Adjoint Bernard STOCKER

EAU :

Entretien courant, surveillance du réseau, du réservoir et de la station de pompage.

Entretien de l'appareil de chloration.

Prélèvements pour analyse d'eau le 21 mars (analyses conformes).

Intervention sur le branchement de Mme Monique MEISTERMANN et condamnation d'un compteur dans l'ancien bâtiment de l'élevage des 3P.

Fin des travaux de maillage démarrés en 2017, entre la rue Principale et la rue Buhne (mise en place de 2 vannes de coupures et d'un T). Le lotisseur prendra en charge l'extension du réseau et le raccordement sur le réseau existant rue de Staffelfelden (diam.150).

Branchements MAZUREK et STEMMELLEN, rue de Staffelfelden effectués le 5 avril.

ASSAINISSEMENT :

Entretien courant de la STEP. Passage journalier.

La fuite d'air sur les insufflateurs a été réparée par la société BMGE de Pulversheim.

Par contre une quantité inimaginable de lingettes a été découverte dans le bassin 1 sur les insufflateurs. Ces lingettes passent le dégrilleur, se logent dans le puit équipé du système d'aération et viennent dégrader le fonctionnement des aérateurs...un véritable fléau... Info aux Berrwillerois sur la publication d'avril.

BATIMENTS :

Ecole :

Passage quotidien, nettoyage de la cour et des abords.

Installation et branchement d'un nouvel ordinateur et vidéoprojecteur dans la salle de classe de Mme la Directrice (CE1-CE2).

Réaménagement des 2 nouvelles chambres du grenier en vue du rangement des affaires scolaires.

Salle de sport :

Nettoyage et entretien sur 3 demi-journées par semaine (lundi, mercredi et vendredi).

Un peu plus de travail après le week-end de Pâques (Tournoi international des cadettes).

Contrôle et réparation de toutes les poignées de portes.

Maison 25 rue d'Or :

Poursuite des travaux entrepris lors de la Journée Citoyenne : démolition et enlèvement de plâtre, frisées, plinthes, plaques novopan, conduites, cuves fuel, isolation obsolète et installations électriques...Chantier terminé pour les agents techniques...pour l'instant.

Intervention de la société LUTRINGER-SILLON dans les tous prochains jours pour des travaux de consolidation et de maçonnerie.

Mairie :

Réparation d'un robinet.

CHAUFFERIE :

Surveillance quotidienne et entretien courant. Nettoyage complet et réapprovisionnement en plaquettes.

ESPACES VERTS :

Entretien courant, nettoyage du lavoir, entretien du cimetière.

Ramassage des branches élaguées par l'entreprise BARTH pour le compte d'ENEDIS. Taille des arbres, arbustes. Travaux de printemps.

VOIRIE :

Entretien général de la voirie et de la signalisation routière. Nettoyage et balayage.

Fermeture des nids de poules avec de l'enrobé à froid.

Les travaux d'extension du gaz, rue de Staffelfelden devraient commencer mi-mai.

FORET :

Coupe et vente de bois. Fendage des quartiers en cours (uniquement du chêne et du frêne).

Réparation de la barrière de l'Oberwald.

LOTISSEMENT BUHNE :

Réunion de chantier hebdomadaire le vendredi.

DIVERS :

Distribution de divers courriers, ramassage de déchets divers, vidage des poubelles.

Ratissage au Rollerpark.

Nivellement de la Steinen.

Transformation d'une armoire usagée pour du rangement à l'atelier.

Réparation du tracteur (remplacement de la batterie et réparation d'une crevaillon).

Ratissage complet de l'aire de grand passage avec mise à disposition d'une benne par m2A, et mise en tas ordonnés de tous les végétaux par André SCHMIDT (GAEC de la Vigne au Lait).

Point n° 3 de l'ordre du jour :**Approbation du Compte Administratif 2017 de la Comptabilité Générale M 14 :**

Rapporteur : Bernard STOCKER, 1^{er} adjoint au Maire.

Chaque conseiller municipal a reçu un exemplaire du Compte Administratif 2017.

Après rapprochement des comptes de l'ordonnateur concernant la gestion budgétaire de l'exercice 2017 avec ceux du trésorier communal, le Compte Administratif peut être présenté au Conseil Municipal pour approbation.

Ce point est présidé par le 1^{er} adjoint Bernard STOCKER qui prend la présidence du Conseil Municipal et présente le document de synthèse de la gestion 2017 qui retrace par section, les crédits de dépenses et de recettes ouverts (prévisions budgétaires) avec en regard, les réalisations budgétaires (mandats ou titres émis).

Le Compte Administratif 2017 soumis à l'approbation du Conseil Municipal fait ressortir, section par section, les montants suivants :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	<u>Montants</u>
Mandats émis (dépenses)	748 243,99 €
Titres émis (recettes)	743 539,28 €
Déficit	- 4 704,71 €

<u>Section d'Investissement :</u>	<u>Montants</u>
Mandats émis (dépenses)	351 290,35 €
Titres émis (recettes)	319 409,74 €
Déficit	- 31 880,61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sans M le Maire qui quitte la salle :

- Approuve le Compte Administratif de l'exercice 2017 ressortant avec les résultats sus-dits.

Point n° 4 de l'ordre du jour :**Approbation du Compte de Gestion 2017 du Trésorier Municipal de Soultz-Florival :**

Chaque conseiller a reçu un extrait du Compte de Gestion de la Trésorerie -état A 13- retraçant les résultats budgétaires de la gestion 2017 du trésorier municipal de Soultz-Florival.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- après s'être fait présenter par le Maire les budgets primitifs et les certificats administratifs de l'exercice 2017,
- après s'être assuré que M. Christophe LALAGÜE, Trésorier Communal, a repris dans ses écritures le résultat de clôture de l'exercice précédent,
- après avoir constaté la parfaite concordance des écritures comptables,
- après avoir approuvé les dépenses et recettes d'investissement restant à réaliser,

- Constate la parfaite concordance des écritures comptables avec celles de l'ordonnateur,

- Approuve le Compte de Gestion 2017 présenté par Monsieur le Trésorier de Soultz-Florival.

Point n° 5 de l'ordre du jour :**Affectation des résultats de clôture 2017 :**

Il est renvoyé à la délibération du Conseil Municipal de ce jour - point n° 3 approuvant le Compte Administratif 2017 de la Comptabilité Générale M14.

Les résultats globaux 2017 sont repris, section par section, selon détail ci-dessous :

<u>Section de Fonctionnement :</u>	<u>Montants</u>
Gestion 2017	- 4 704,71 €
Résultat de clôture 2016 reporté	79 860,54 €
Résultat global de clôture (Excédent)	75 155,83 €

<u>Section d'Investissement :</u>	<u>Montants</u>
Gestion 2017	- 31 880,61 €
Résultat de clôture 2016 reporté	112 796,00 €
Résultat global de clôture (Excédent)	80 915,39 €

Ces résultats sont conformes au Compte de Gestion du Trésorier ainsi qu'il en ressort de la délibération n° 4 de ce jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Prend acte des résultats de clôture susdits et décide de les reporter au budget primitif 2018 comme suit :

80 915,39 € - ligne budgétaire 001 : Excédent d'Investissement reporté ;
75 155,83 € - ligne budgétaire 002 : Excédent de Fonctionnement reporté ;

Point n° 6 de l'ordre du jour :

Budget Primitif 2018 de la Comptabilité Générale M 14 :

A) Vote des taux d'imposition des contributions directes de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal examine l'état n° 1259 relatif à la fiscalité directe locale de l'exercice 2018. Les valeurs locatives servant de bases d'imposition pour l'année 2018 ont été revalorisées de 0,9 % (Loi de Finances pour 2018).

Le produit fiscal assuré à taux constants calculé sur les bases d'imposition prévisionnelles de 2018 s'élève à 358 878,- € contre 350 913,- € en 2017.

Sur avis des commissions réunies du 21 mars 2018 pour examiner les propositions de Budget Primitif 2018 et définir l'évolution des taux d'imposition pour l'exercice 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

➤ **De revaloriser les taux d'imposition pour 2018 de 5 % et de les fixer comme suit :**
10,92 % pour la Taxe d'Habitation
12,92 % pour la Taxe Foncière Bâtie
54,06 % pour la Taxe Foncière Non Bâtie

En ce qui concerne la fiscalité, M. le Maire précise que le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) a été ramené de 14,94 % à 13,92 %.

B) Vote du Budget Primitif 2018.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner le Budget Primitif 2018 qui a été préparé en commissions réunies le 21 mars 2018.

Le document budgétaire présenté par section (Fonctionnement et Investissement) avec les prévisions budgétaires 2018 de dépenses et recettes, ainsi que l'intégration des résultats 2017 dont l'affectation a été décidée au point n° 5, a été remis à chaque conseiller.

Sur proposition des commissions réunies, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

➤ **Décide de voter le Budget Primitif 2018 arrêté aux montants suivants :**

SECTION	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	835 488,00 €	760 332,17 €
résultat reporté		75 155,83 €
	835 488,00 €	835 488,00 €
Investissement	1 615 792,00 €	1 534 876,61 €
résultat reporté		80 915,39 €
excédent capitalisé		
	1 615 792,00 €	1 615 792,00 €
BUDGET TOTAL	2 451 280,00 €	2 451 280,00 €

C) Travaux d'Investissement en Régie communale exercice 2018.

Au cours de l'année 2018, la commune entend réaliser **en propre régie**, les travaux d'investissement suivants estimés à 20 000,- €, sauf imprévus :

➤ Réhabilitation de bâtiments communaux

20 000,- €

Pour ces travaux, la commune fait appel à des fournitures dont le montant n'atteint pas nécessairement le seuil de 500,- € fixé par l'instruction ministérielle n° 26/11/2001 (J.O. du 15/12/2001) bien que contribuant à créer des biens durables.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide que les frais de matériel et de main d'œuvre communale de l'exercice 2018 afférents aux travaux susdits, même en dessous du seuil fixé, contribuent à créer des biens durables, étant précisé que les crédits nécessaires ont été votés au Budget Primitif 2018 – Comptabilité Générale M 14.

Point n° 7 de l'ordre du jour :

Fixation du loyer du Dorfhisla pour l'association Espace de Vie Sociale Dorfhisla :

M. le Maire rappelle que l'association Espace de Vie Sociale Dorfhisla bénéficie de la mise à disposition de la salle du rez-de-chaussée du Dorfhisla (local associatif intergénérationnel) dans le cadre d'une convention signée en date du 9 novembre 2017.

Il convient de fixer un loyer pour ce local.

Après concertation avec les membres de l'association, un loyer annuel de 3 000,- € peut être proposé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de fixer le loyer du Dorfhisla (local du rez-de-chaussée) pour l'occupation par l'association Espace de Vie Sociale Dorfhisla à un montant annuel de 3 000,- €, ce à compter de l'année 2018,

- Décide de ne pas réactualiser ce loyer annuellement, sauf en cas d'une nouvelle délibération venant modifier le montant de ce loyer.

Point n° 8 de l'ordre du jour :

Travaux d'enfouissement de la ligne Haute Tension Aérienne (HTA) de la rue des Artisans :

M. le Maire précise, qu'en concertation avec les services d'ENEDIS, il a été décidé de procéder à des travaux d'enfouissement de la ligne HTA de la rue des Artisans. Il s'agit de la dernière ligne HTA restant à enfouir.

Le montant de ces travaux selon devis d'ENEDIS n° DC23/014869/001002 du 21 février 2018 s'élève à 57 238,09 € HT.

Le syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin peut accorder une aide de 60 % du montant HT de ces travaux (34 343,- €) ; par ailleurs, le même syndicat, dans le cadre d'une convention de concession de distribution électrique signée avec ENEDIS, reverse à la commune une redevance relative aux dépenses prises en charge (redevance dite R2) dont le montant est estimé à environ 4 000,- €.

Le montant de cette redevance est reversé l'année N + 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation des travaux d'enfouissement de la ligne HTA de la rue des Artisans, les crédits nécessaires ayant été inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2018 ;**
- **Charge M. le Maire de solliciter une aide auprès du Syndicat d'Electricité et de Gaz du Rhin pour la réalisation de ces travaux.**

Point n° 9 de l'ordre du jour :

Création d'un poste d'agent contractuel sur un emploi non-permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité :

Sur exposé de M. le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment le 1° de l'article 3 ;

Vu le budget de la commune ;

Vu le tableau des effectifs de la commune ;

Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Considérant que la législation autorise le recrutement d'agents contractuels pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de 12 mois, renouvelable pendant une même période de 18 mois consécutifs ;

Considérant que la commune peut être confrontée à un besoin de personnel temporaire ;
Considérant qu'il convient de créer un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique territorial à raison d'une durée hebdomadaire de 24h15 pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : À compter du 16 avril 2018, un poste d'agent contractuel relevant du grade d'adjoint technique territorial est créé à raison d'une durée hebdomadaire de 24h15, pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité.

Article 2 : Le poste sera rémunéré par référence à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique territorial, échelle de rémunération C1, indice brut 347, indice majoré 325.

Article 3 : M. le Maire est autorisé à procéder au recrutement d'un agent sur le poste précité et à prendre les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, lorsque la commune se trouve confrontée à un besoin de personnel temporaire.

Article 3 : Les crédits nécessaires sont prévus au budget de la commune.

Les conseillers municipaux tiennent à adresser leurs plus sincères remerciements à Mme Antoinette GIRARDEY qui a fait valoir ses droits à la retraite au 1^{er} mai 2018.

Mme GIRARDEY a été recrutée par la commune le 1^{er} octobre 1984 et a assumé ses fonctions avec professionnalisme et bonne humeur pendant plus de 30 années.

Un grand Merci à elle en lui souhaitant une très agréable et paisible retraite auprès de ses proches.

Point n° 10 de l'ordre du jour :

Affaires foncières : acquisition et cession de terrains

M. le Maire rappelle que le Conseil Municipal, lors de sa séance du 19 février 2018, a approuvé la réalisation des travaux d'enfouissement de la ligne HTA entre le nouveau poste et le support « Petit Jean » du futur lotissement Buhne.

Dans le cadre de la réalisation de ces travaux, l'ancien poste Enedis situé sur le parking à l'arrière du restaurant A l'Arbre Vert sera démoli et un nouveau poste sera implanté rue Buhne.

Pour permettre la réalisation de ces travaux, la commune doit acquérir 2 parcelles et en céder une.

Tout d'abord, la commune doit acquérir les parcelles cadastrées section 30 n° 537 (4,75 ares) et 538 (1,26 are) situées au lieudit Buhnen et appartenant à Mme MANN Odile, veuve MANN Auguste, domiciliée à 68500 BERRWILLER, 102 rue Principale. L'acquisition de ces deux parcelles se fera à l'euro symbolique.

La parcelle n° 538 constituant une portion de voirie de la rue Buhne, celle-ci fera l'objet d'une incorporation dans le domaine public de la commune. La parcelle 537 restera dans le domaine privé de la commune et permettra d'installer le nouveau poste Enedis.

Enfin lorsque l'ancien poste Enedis situé sur le terrain cadastré section 2 parcelle 144 (0,20 are) situé au lieudit Village, propriété de la commune de Berrwiller sera démoli, cette parcelle sera cédée à l'euro symbolique aux époux KOENIG Robert et Marie-Thérèse domiciliés à 68500 BERRWILLER, 6 rue Croisière.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques,

Vu l'inscription au budget des crédits nécessaires,

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

- **Décide d'acquérir à l'euro symbolique les parcelles cadastrées section 30 n° 537 (4,75 ares) et 538 (1,26 are) situées au lieudit Buhnen et appartenant à Madame MANN Odile, veuve MANN Auguste, domiciliée à 68500 BERRWILLER, 102 rue Principale, étant précisé que la parcelle 538 fera l'objet d'une incorporation dans le domaine public, et que la parcelle 537 restera quant à elle, dans le domaine privé de la commune,**
- **Décide de céder à l'euro symbolique la parcelle cadastrée section 2 n° 144 (0,20 are) située au lieudit Village aux époux KOENIG Robert et Marie-Thérèse, domiciliés à 68500 BERRWILLER, 6 rue Croisière,**
- **Charge l'Office Notarial de Maître Laurent WEHRLE, Notaire à 67230 BENFELD, de la rédaction des actes à intervenir, étant précisé que la commune de BERRWILLER prendra en charge les frais d'acte,**
- **Autorise M. le Maire à signer toutes pièces relatives à ces opérations foncières.**

Point n° 11 de l'ordre du jour :**Renouvellement de l'adhésion de la commune à la demande de certification P.E.F.C. :**

Par délibération du 22 novembre 2002, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer à la politique de qualité de la gestion durable des forêts définie par l'entité régionale P.E.F.C. Alsace ouvrant droit d'usage de la marque P.E.F.C. (Programme Européen des Forêts Certifiées), ce pour une durée de 5 années. La commune de BERRWILLER, faisait, à ce titre, partie des premiers propriétaires à avoir adhéré à ce système de certification.

En adhérant à cette démarche, la commune s'engage notamment :

- à gérer sa forêt en se conformant aux exigences légales et réglementaires résultant du Code Forestier, en suivant le document de gestion durable agréé applicable à sa propriété et en se formant ou s'informant régulièrement à la gestion durable des forêts ;
 - à planifier des interventions raisonnées en proscrivant l'emploi de boues d'épuration et d'organismes génétiquement modifiés en forêt, en limitant aux cas d'extrême nécessité l'utilisation de produits agro-pharmaceutiques et en programmant une récolte raisonnée et respectueuse de l'environnement ;
 - à assurer l'avenir de la forêt, en garantissant la pérennité des peuplements forestiers, en favorisant un mélange dans les peuplements et le sous étage et en contribuant à l'équilibre faune-flore.
- Cette adhésion a été renouvelée en 2007 puis en 2013, toujours pour des durées de 5 ans. Cette adhésion est arrivée à échéance et le P.E.F.C. Alsace sollicite la commune en vue du renouvellement de son engagement pour une nouvelle durée de 5 ans.

Le montant de la cotisation s'élève à 0,65 € par hectare pour 5 ans avec 20 € de frais de dossier (forfaitaires pour 5 ans). Ainsi, la cotisation à verser par la commune de BERRWILLER, à raison d'une forêt communale d'une superficie de 121,08 hectares s'établit à 98,70 € pour 5 années (montant inchangé par rapport à 2013).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Décide de renouveler pour une durée de 5 années, l'adhésion de la commune à la démarche de certification forestière P.E.F.C.,**
- **Autorise M. le Maire à signer tous documents en vue du renouvellement de cette adhésion et à verser la contribution en découlant.**

Point n° 12 de l'ordre du jour :**Réalisation d'une étude relative à une alimentation de secours du réseau d'eau potable :**

M. Le Maire précise que l'Agence Régionale de Santé (ARS) a réalisé une inspection des installations d'eau potable et des périmètres de protection le 27 avril 2017.

Le rapport final d'inspection du 28 juin 2017 met en évidence un investissement fort de la commune pour la préservation de la qualité de l'eau du forage, une volonté d'amélioration régulière des ouvrages et une bonne connaissance du fonctionnement du réseau.

Néanmoins, l'ARS fait également état d'une obligation de mise en place d'une alimentation en eau complémentaire et de secours dans un délai de 2 ans,

En vue de se conformer à cette obligation, il convient de réaliser une étude préalable pouvant être subventionnée par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse (AERM).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Approuve la réalisation de cette étude et toute étude relative à la mise en conformité des installations d'eau potable,**
- **Charge M. le Maire de solliciter toute aide pouvant être obtenue pour la réalisation de ces études.**

Point n° 13 de l'ordre du jour :**Communications et Divers :****A) Autorisations d'urbanisme déposées :**

PC n° 068 032 18 B0002 déposé le 13/02/2018

MELLINGER Mathieu – 3 rue de Cernay

Extension d'une annexe (garage)

PC n° 068 032 18 B0003 déposé le 21/02/2018
Commune de Berrwiller – rue de Staffelfelden
Réhabilitation-extension des vestiaires et du club house du stade de football

DP n° 068 032 18 B0004 déposée le 13/02/2018
CONSCIENCE Christophe – 3 rue des Vosges
Clôture, portail et portillon

DP n° 068 032 18 B0005 déposée le 14/02/2018
HASSENFORDER Denis – 4 rue Croisière
Extension de la maison

DP n° 068 032 18 B0006 déposée le 20/02/2018
MARCHAND Pierre – 14A rue de Bertschwiller
Piscine

DP n° 068 032 18 B0007 déposée le 22/02/2018
MARCHAND Pierre – 14A rue de Bertschwiller
Clôture

DP n° 068 032 18 B0008 déposée le 08/03/2018
MANN Julien – 1A rue du Grand Ballon
Abri de jardin

DP n° 068 032 18 B0009 déposée le 19/03/2018
BREISS Michel – 24 rue des Plantes
Piscine

B) Déclarations d'Intention d'Aliéner – Droit de Prémption Urbain :

Décision de non-prémption prise par M. le Maire

- 5 rue de Hartmannswiller 68500 BERRWILLER, décision du 16 février 2018
Maison d'habitation de 280 m2 et terrain
Vendeur : BARBISCH Frédéric
Acquéreurs : M et Mme Thierry WETZEL de WATTWILLER

C) Prochaines réunions et manifestations :

Lundi 16/4 à 20h : Réunion des chefs de chantier Journée Citoyenne 2018 au foyer ACL
Samedi 21/4 à 20h15 : Concert du Centre Musical à la salle de sport

D) Journée Citoyenne du 26 mai 2018 :

Sont examinées les diverses offres faites par la société S.T.M. de Pulversheim (t-shirt, gilet de signalisation, casquette, chapeau) concernant l'éventuel « objet » pouvant être offert aux participants. Il est convenu que M. le Maire et les Adjointes fassent le choix.

E) Problèmes de stationnement :

M. André CENTLIVRE relève qu'une camionnette et un véhicule Peugeot 205 sont garés depuis de nombreuses semaines sur le trottoir rue Principale. Il est convenu de s'adresser directement aux personnes concernées.

F) Signalisation horizontale rue Principale :

M. André SCHMIDT et d'autres conseillers font part de leur inquiétude quant aux véhicules qui « coupent » les virages sur la rue Principale et s'interrogent sur le bien fondé de l'absence de signalisation horizontale matérialisant l'axe médiant sur cette voie traversant le village et empruntée par de nombreux automobilistes.

En tout état de cause, si la décision de réaliser un marquage au sol délimitant les voies de circulation devait être prise, il conviendra de faire réaliser les travaux par une entreprise spécialisée.

G) Site internet :

Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN, précise que la société Active Média assurant la mise à jour du site internet de la commune a été sollicitée par Enedis en vue de la mise en ligne d'informations concernant Enedis et le déploiement du compteur Linky.

La commune n'ayant pas du tout été concertée, il est décidé de retirer ces informations.

Mme Anne HERR-SCHAUMBERG indique que les onglets n'apparaissent pas lors des consultations du site sur les téléphones portables.

Il sera demandé à la société Active Média d'y remédier.

Enfin Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN précise qu'il est possible de télécharger sur le site, des entrées gratuites pour la prochaine Foire-Expo de Mulhouse.

H) Sondage Soléa :

Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN précise que très peu de personnes y ont finalement répondu, et que c'est bien dommage.

I) Gens du Voyage :

L'Adjoint Bernard STOCKER indique que six caravanes sont arrivées ce jour sur l'aire de Berrwiller. Plus d'une vingtaine de caravanes sont attendues (groupe du pasteur JOURDAIN qui a déjà séjourné à Berrwiller l'année passée).

Il se rendra sur le site quotidiennement à 8h30 pour y rencontrer le pasteur JOURDAIN.

M. le Maire précise que l'Armée a repris le terrain de Sainte-Croix-en-Plaine et que la Communauté d'Agglomération de Colmar doit trouver un autre terrain.

J) Réunion du Conseil d'Administration du SIVOM de la région Mulhousienne :

M. Bernard STOCKER a assisté à cette réunion qui s'est déroulée à Mulhouse le mardi 10 avril.

Une usine de méthanisation sera créée à Sausheim pour être opérationnelle en 2020.

K) Réunion du Comité Syndical de la Brigade Verte :

Mme l'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN et M. André CENTLIVRE et Thomas KRUST, conseillers municipaux ont pris part à cette réunion qui s'est déroulée le mardi 10 avril à Pfaffenheim.

Le budget 2018 a été voté ainsi que le Compte Administratif 2017 (pas de déficit pour la 1^{ère} fois suite à une participation plus importante versée par le Département du Haut-Rhin).

Subsiste toujours le problème de l'armement des gardes (port d'arme et tir sanitaire) où l'accord du Préfet est attendu.

L) Comptes-rendus des réunions Atelier-projet m2A : L'Adjointe Eve ARBOGAST-ZIEBELEN**Atelier-projet Mobilité des aînés :**

Plusieurs groupes de travail se sont réunis depuis la rentrée scolaire sur 3 thématiques identifiées.

- Accompagnement / bénévolat : création d'une plateforme pour une mise en contact (séniors, bénévoles, personnes handicapées...)

- Sécurité, confort dans les espaces publics : déplacements à pied, transports en commune, mobilier urbain...

- Information / communication : mieux communiquer sur les dispositifs déjà existants.

La semaine de la mobilité sera organisée en septembre 2018.

Atelier-projet Mutualisation / coopérations :

La dernière réunion s'est déroulée le mercredi 4 avril à Riedisheim.

- Présentation de l'équipe « management du risque numérique ».

- Présentation de la plateforme de mise en ligne du prêt de matériel.

- Point d'étape sur les rencontres « métiers » de m2A.

- Echanges sur de nouvelles pistes de mutualisations possibles.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, M. le Maire lève la séance à 22h03.